

Covid-19 : réflexions sur les conditions sanitaires en détention

Alors que la pandémie semble doucement passer, il ne faudrait pas oublier qu'elle a mis à rude épreuve diverses institutions, dont les prisons. Est-ce que ces dernières sont des lieux adaptés pour gérer une pandémie et en ont-elles les moyens?

S'il est un sujet qui n'a pas été beaucoup abordé par les médias pendant la pandémie de cette année 2020, c'est celui de la capacité des prisons à faire face à celle-ci. Si des lacunes ont été pointées du côté d'autres institutions totales¹, comme l'armée ou les lieux de soins (hôpitaux et EMS), il n'a pas été écrit grand chose sur la détention et les conditions sanitaires en Suisse. On trouve bien des articles parlant des mesures judiciaires, prises aux niveaux des tribunaux, mais rien sur la réalité des conditions en détention.

Une institution semblable aux autres

Les lieux de détentions ne se démarquent pas spécialement des autres institutions totales, qui ont adopté la ligne de communication des grandes entreprises.

« S'il est un sujet qui n'a pas été beaucoup abordé par les médias pendant la pandémie de cette année 2020, c'est celui de la capacité des prisons à faire face à celle-ci »

Toute communication avec l'extérieur, quand bien même elle ne porte évidemment sur rien de secret au sens pénal, doit être validée par l'institution et est généralement déléguée à ses communicants. Le manque de transparence est donc la règle, en cas de pandémie comme en situation ordinaire.

Un autre point commun est celui de la place disponible en interne pour gérer une pandémie. Si l'armée dispose d'infirmiers et les lieux de soins de

chambres individuelles, il n'y a pas assez de place pour mettre tout le monde en quarantaine ou à l'isolement. Il faut dès lors soit transférer des personnes vers d'autres lieux, soit improviser des nouveaux espaces, notamment en cessant d'offrir certains services ou en acceptant de regrouper les personnes frappées par la même maladie. Dans les lieux de détention, les transferts pour ces raisons restent possibles dans les quelques unités médicalisées, mais les places sont très limitées. La meilleure option semble donc de créer des cellules voire des secteurs destinés à la quarantaine et à l'isolement.

Mais une institution avec ses différences

C'est là que les lieux de détention commencent à se démarquer des autres institutions comparables. Car dans les autres institutions, les restrictions aux libertés imposées par la quarantaine ou l'isolement ne sont pas associées à des formes de sanctions ou punitions. Dans les lieux de détention, l'isolement est une mesure disciplinaire avant d'être quoi que ce soit d'autre. Le fait que les personnes y soient privées des contacts habituels avec leurs co-détenu·e·s et leurs familles renforce la sensation de punition dans un milieu où les libertés sont passablement entravées et pour une durée plutôt longue, qui se compte en mois, là où un séjour hospitalier ou un service militaire ne dure que quelques semaines usuellement. Dans ces derniers cas, une privation endurée pour raisons sanitaires est dure, mais elle est ressentie comme nécessaire avant d'être ressentie comme punitive.

Une autre différence notable des lieux de détention est liée aux impératifs de sécurité. En effet, pour des raisons juridiques, comme le risque de collusion ou la distinction entre détention préventive et exécution de peine, il y a moins de possibilités de mélanger et déplacer des personnes. S'ajoute à cela la nécessité d'éviter des situations conflictuelles, car le cadre de la détention est potentiellement plus propice à un acte de violence sous l'effet de la colère.

Enfin, une autre différence importante par rapport aux casernes et aux lieux de soins réside dans les conditions

« Le fait que les personnes y soient privées des contacts habituels avec leurs co-détenu·e·s et leurs familles renforce la sensation de punition dans un milieu où les libertés sont passablement entravées »

d'hygiène et d'accès aux soins. Si l'hygiène personnelle n'est pas forcément mauvaise, le fait de passer la majeure partie de son temps dans un seul lieu, souvent difficile à aérer de manière correcte et en étant surveillé par du personnel qui n'a pas pour but premier de veiller à votre état de santé peut se répercuter de façon négative sur la santé. De plus, le personnel est souvent habité par la méfiance pour tout ce qui touche aux médicaments et il peut arriver occasionnellement que des soins nécessaires ne soient plus ou mal administrés en détention. S'ajoutent à cela des équipes médicales parfois mal organisées, notamment lors des fins de semaines, ou ayant des a priori négatifs

sur les patients, ce qui entrave l'accès à des soins de qualité.

« Si les dégâts à la santé physique sont moindres, les dégâts à la santé mentale et sociale sont probablement encore plus lourds que dans le reste de la population »

Qu'en retenir?

Si la Suisse est mieux lotie que d'autres pays en terme de surpopulation carcérale, dès qu'une pandémie (ou épidémie ou simple maladie hautement contagieuse) frappe, les dégâts sont souvent plus importants dans les lieux de détention qu'ailleurs, car la santé

n'est pas l'impératif premier. Et ce n'est pas le "bon bilan" des personnes infectées par le CoVid 19, 5 personnes détenues et 37 membres du personnel pour toute la Suisse, selon les chiffres communiqués par une personne travaillant dans le milieu de la détention, qui change ce fait. Le bilan fourni serait en soi acceptable dans tout milieu institutionnel, voire ferait même des envieux:ses. Et pourtant, il est comme tous les bilans de cette période de crise majeure: incomplet en ne reflétant qu'un aspect de la problématique de santé en période de pandémie. Car si les dégâts à la santé physique sont moindres, les dégâts à la santé mentale et sociale sont probablement encore plus lourds que dans le reste de la population. À la question "La prison un lieu de soin²" ?

Anne Lécu, médecin et philosophe répondait par la négative. Il est donc important après cette pandémie de continuer à lutter pour que les conditions de soins et d'accès aux soins soient aussi bonnes que possibles, afin d'éviter le pire en situation de crise mais aussi lorsque tout semble calme et normal à l'extérieur.

■ **David Giauque**

Sources

¹ Le terme est souvent associé au sociologue Ervin Goffman et n'est pas exempt de critique. Néanmoins, il est le plus simple et évident pour recouvrir les réalités décrites dans la suite de cet article.

² Anne Lécu, La prison : un lieu de soin ?, Belles Lettres, Paris, 2013.